

## Un règlement d'emprunt pour le projet de revitalisation du centre-ville de Magog

**Magog, le 5 novembre 2018** – Les membres du conseil municipal ont adopté aujourd'hui un avis de motion pour un règlement d'emprunt de 21,6 M \$ pour réaliser le projet de revitalisation du centre-ville. La Ville fera un emprunt de 14,1 M \$, dont une partie est admissible à une subvention du gouvernement du Québec. Le reste du financement sera prélevé à même l'excédent affecté au centre-ville et divers autres excédents, fonds et réserves.

La mairesse suppléante, M<sup>me</sup> Nathalie Bélanger, a expliqué la décision de procéder par règlement d'emprunt plutôt que d'utiliser des fonds propres, « nous avons choisi de procéder de cette manière pour plusieurs raisons. La principale est que nous voulons nous assurer de disposer de toutes les sommes nécessaires pour démarrer le chantier comme prévu, dès le printemps prochain ». La mairesse suppléante insiste sur le fait que « le montant de 21,6 M \$ représente la somme maximale que la Ville pourra affecter à ce projet ». Elle ajoute que « le conseil municipal actuel a suivi de près ce projet et en a analysé toutes les facettes. Les élus détiennent l'information nécessaire pour octroyer le contrat à l'entrepreneur qui respectera les clauses de cet appel d'offres particulièrement complexe. »

Une fois le règlement adopté par le conseil municipal, les citoyens auront la possibilité de se prononcer sur le sujet. Les procédures normales pour l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt suivront l'adoption.

### **Politique de gestion de la dette**

En entérinant un emprunt de plus de 14 M \$, les élus de Magog ont accepté exceptionnellement d'aller au-delà de la Politique de gestion de la dette. Cette Politique fixe à 7 M \$ annuellement l'emprunt maximal consacré aux infrastructures.

M<sup>me</sup> Bélanger justifie cette dérogation en stipulant qu'« il s'agit du plus important projet de toute l'histoire de Magog et qu'une fois terminé, le centre-ville sera un moteur de développement économique, touristique et social extraordinaire. »

### **Mise à jour du projet de revitalisation du centre-ville**

Rappelons qu'en septembre 2017, les membres du conseil municipal ont refusé les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour octroyer le contrat d'exécution des travaux de revitalisation du centre-ville. Cette décision a été prise puisque la plus basse



proposition excédait le montant alloué au projet. Depuis, les plans et devis ont été entièrement révisés.

M<sup>me</sup> Nathalie Pelletier, conseillère municipale et présidente du Comité de revitalisation du centre-ville, souligne la qualité du travail qui a été fait dans la dernière année. « Notre équipe s'est retroussé les manches et a analysé chaque item des plans et devis afin de trouver des solutions moins coûteuses, sans dénaturer le projet ni le concept initial et en respectant le budget alloué. Comme nous l'avions mentionné en avril dernier, cet exercice nous a conduit à prendre la décision de ne pas inclure l'aménagement du parc des Braves dans les travaux. Les options comme le belvédère à l'angle des rues Sherbrooke et Principale et celui de la rue de la Grosse-Pomme sont également exclues du projet et nous avons revu le choix des matériaux et du mobilier urbain. »

Le centre-ville étant un secteur névralgique, la Ville a pris soin de s'assurer de répondre aux besoins et aux souhaits des commerçants et des citoyens. Malgré les compromis qui ont été faits, le projet conserve le caractère unique, invitant, convivial et rassembleur de notre centre-ville. M<sup>me</sup> Pelletier ajoute que « les commerçants, mobilisés depuis quelques années, ont été rencontrés récemment afin que nous puissions mieux comprendre leur réalité. Nous voulions connaître leur ouverture face aux stratégies qui seront mises en place et nous les accompagnerons durant cette période ».

Dans les prochaines semaines, la Ville de Magog lancera un appel d'offres pour octroyer le contrat d'exécution des travaux de revitalisation du centre-ville. À ce moment, l'ensemble des perspectives visuelles et les outils de communication pour informer les différentes parties prenantes seront annoncés.

### **À propos du projet de revitalisation du centre-ville**

- Réfection complète des infrastructures souterraines et des aménagements de surface de la rue Principale Ouest, de la rue Merry à la rue Sherbrooke;
- Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication;
- Déplacement d'une conduite de gaz;
- Réfection du passage piétonnier vers le Bras-de-rivière et réfection de la rue de la Grosse-Pomme;
- Remplacement du mur de soutènement sur la rue Merry.

- 30 -

### **Source et information :**

Direction des communications et des technologies de l'information  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 367

